

Une mère comblée.

Il était une fois une charentaise qui s'appelait Jeanne Servant. Elle était née le jour de la Saint Luc, le 18 octobre 1756, dans une ferme du village d' Ars-en-Charente, aux environs de Cognac. A cette époque, son père Jean Servant vivait chichement de son travail de journalier dans ce hameau. Dès qu'elle fut capable de marcher, Jeanne suivit partout sa mère, la Marie Gimon comme on disait alors, lorsque celle-ci allait tirer l'eau au puits du village ou allait traire les rares vaches qui séjournèrent à l'étable. C'est qu'elle était toujours accrochée aux jupes de sa mère, la drôlesse! Mais un beau jour, alors qu'elle avait quatre ans, il lui fallut les quitter, ces basques, surtout après avoir trouvé une nouvelle poupée, toute gigotante et brillante dans le berceau de bois qui traînait près de l'âtre. C'était sa petite soeur Françoise qui venait de naître. Jeanne aimait tout particulièrement garder la nourrissonne près d'elle, histoire d'aider sa mère qui avait autres choses à faire, en particulier lui offrir, l'année suivante, un petit frère qui fut appelé Jean, ou plutôt "P'tit Jean".

Peu de temps après, Marie quitta ce monde pour toujours. Les années passèrent. Le père, Jean Servant qui était venu travailler comme journalier à Cherves, dans un village situé au nord de Cognac, se maria avec une fille du pays, Thérèse Garnier. Cette jeune femme lui donna une fille, Magdeleine qui vit le jour en 1781.



La Charente près de Cognac (2011)

Entre temps, Jeanne et Françoise Servant avaient laissé leur frère Jean vivre à Cherves auprès du père. Elles étaient parties à Rochefort où elles avaient trouvé du travail, dans le quartier de l'arsenal, qui dépendait de la paroisse Saint Louis. C'est dans ce secteur que Françoise fit la connaissance d'un garçon-épinglier, Jean Michelot, un charentais comme elle, venu des environs d'Angoulême. Elle se maria avec lui dans l'église Saint Louis en 1781.

De 1782 à 1799, Françoise Servant mit au monde sept enfants dont cinq moururent en bas âge. Seuls survivront Joseph né en 1783 dont la marraine sera justement Jeanne et la benjamine Thérèse, qui naîtra en 1799 mais décédera vingt-trois ans plus tard. Lors des naissances des deux aînés en 1782 et 1783, Jean Michelot était gardien des vivres à la direction de la Marine au port. Etre "gardien" n'était pas garder le phare, ni les prisonniers du bagne voisin, mais garder les bâtiments portuaires, les marchandises et les vivres entreposées ou les vaisseaux construits à l'arsenal. En 1784 et 1785, Jean Michelot était cabaretier ou aubergiste, rue des Fonderies, non loin de l'arsenal. (1)

Quant à Jeanne, il est certain qu'elle demeurait également dans ce quartier. Mais de quoi vivait-elle exactement? Elle devait travailler comme servante dans l'auberge tenue par sa soeur et comme domestique dans diverses familles aisées de la ville, en particulier chez les employés de la

Marine à l'arsenal. Par exemple, chez Charles Lemoine qui exerçait comme Commissaire de la Marine au port de Rochefort depuis octobre 1781 et demeurait à l'Hôtel de Cheusses avec sa famille. Jeanne travaillait-elle déjà chez lui avant le décès de l'épouse, Marie-Françoise-Barbe Veysière qui survint en avril 1786 ou commença-t-elle à y travailler seulement après cette date? Toujours est-il que, devenu veuf, Charles se retrouva seul pour élever son fils Antoine-Charles-Louis qui n'avait pas encore dix ans. La présence de Jeanne lui devint de plus en plus indispensable. Peu à peu, le veuf quadragénaire la fréquenta si assidument et de si près, qu'elle tomba enceinte à la fin de l'année 1787.



Hôtel de Cheusses , côté Charente à Rochefort (2011)

Jeanne pensa certainement que son maître allait bientôt lui passer la bague au doigt... Pauvre charentaise naïve! Elle ignorait que dans le milieu aristocratique qui était celui de Charles, il n'était pas question d'épouser une servante, analphabète et sans argent! Cependant le commissaire de la marine ne l'abandonna pas pour autant. Il prit un congé pour le début 1788, sous prétexte que *"des affaires particulières et importantes exigeraient qu' il s'absentât pendant trois mois du département afin de pouvoir y vaquer en liberté."* En juin de la même année, il obtenait un autre congé de trois mois. Il emmena sa compagne accoucher à Bordeaux en toute discrétion. C'est qu'il voulait non seulement l'assister dans sa délivrance, mais aussi être présent pour reconnaître le nouveau-né et lui attribuer son patronyme. La date exacte de la venue au monde de Jeanne-Christine Lemoine à Bordeaux restera à jamais inconnue. Aussi, pouvons-nous supposer que la fillette vit le jour à l'été 1788, peut-être le 24 juillet, jour où est toujours fêtée ... la Sainte Christine.

De retour à Rochefort, Jeanne Servant, non mariée et sans ressource, éleva seule sa petite fille, en étant entretenue par Charles et en travaillant dans une des auberges du port, sans doute dans celle que tenait sa soeur Françoise qui venait de perdre son cinquième enfant.

Puis la Révolution s'installa à Rochefort. Elle n'eut apparemment aucune influence sur la vie privée de Jeanne et de Charles. Jamais celui-ci ne proposa à sa compagne de l'épouser même civilement, ce qui était devenu pourtant si facile depuis peu. C'est qu'il avait gardé ses convictions liées à sa condition de noble, même s'il semblait se soumettre aux lois révolutionnaires. Dès le début des évènements, il fit tout pour faire oublier ses origines nobles. Il simplifia l'orthographe de son patronyme. Devenu le "citoyen Charles Lemoine", il participa aux affaires locales, fut nommé membre du comité général de la commune, puis membre du conseil général et de plus membre du bureau de paix et conciliation. En même temps, il profita de l'opportunité que lui offrait la loi sur la vente des biens nationaux pour acheter en décembre 1791, le domaine de l'ancienne abbaye augustinienne de Sablonceaux.

Il exerçait comme commissaire de la Marine ordinaire des ports et arsenaux, quand, le 1er octobre 1792, il fut nommé chef des bureaux civils. Au début 1794, il devint agent maritime du

ministre de la marine. Il était en fait, le chef de l'intendance à Rochefort. Cependant, il fut obligé de quitter ce port, en exécution du décret des 26 et 27 germinal an II (avril 1794). Selon cette loi, aucun ex-noble, aucun étranger des pays avec lesquels la République était en guerre, ne pouvait habiter Paris, ni les places fortes, ni les villes maritimes pendant la guerre. Heureusement, l'exil ne dura qu'une semaine! Dès lors, Charles ne se sentait plus du tout en condition de se plier aux exigences des révolutionnaires. Aussi, il envisagea de prendre sa retraite et de se retirer dans son domaine de Sablonceaux.

Pendant ce temps-là qu'étaient devenues Jeanne Servant et sa famille? Jean Michelot avait repris son poste de gardien dans les bureaux du port, juste à côté de son "beau-frère" Charles Lemoyne, peut-être même sous ses ordres... Chez les Michelot, l'espoir d'agrandir la famille était revenu avec la naissance de Catherine en mai 1790, mais déçu l'année suivante par la mort de cette fillette. Au début de l'année 1795, Françoise était de nouveau enceinte. Cette sixième grossesse ne l'empêcha pas d'assister au mariage de sa sœur.

En effet, Jeanne Servant se maria le 24 pluviôse an III, c'est-à-dire le 13 février 1795 avec Louis Mutel. Cet époux était un veuf de quarante-trois ans qui convolait en secondes noces. Il venait de perdre son épouse Françoise Adélaïde Bernicard. Cette dernière était morte à son domicile situé dans la Grande Rue du Faubourg à Rochefort, sur la route de La Rochelle, où elle tenait une auberge.(2) Lors de ce second mariage, Louis Mutel exerçait la profession de gardien au port de Rochefort, tout comme trois des témoins qui assistaient à cette cérémonie, dont Jean Michelot, le beau-frère de Jeanne. Pourquoi Louis a-t-il mis tant d'empressement à se remarier, six semaines seulement après le décès de sa première épouse? Pourquoi Jeanne a-t-elle accepté un tel mariage?

Mais voilà! Elle tomba rapidement enceinte. Elle avait trente-huit ans. Puis, cinq mois plus tard, ce fut la rupture! Un divorce à l'amiable fut prononcé le 21 juin 1795, bien avant la naissance de l'enfant attendu! Pourquoi une séparation si rapide? Il est vrai qu'un vent de liberté se levait à cette époque révolutionnaire où tant de mariages et de divorces se multiplièrent dans toute la France, mais tout de même!

En tout cas, Jeanne Servant, récemment divorcée, mit au monde un garçon qu'elle nomma Louis Mutel et déclara être le fils légitime de Louis Mutel. L'accouchement eut lieu le soir du 21 novembre 1795, en son domicile de la rue des Fonderies à Rochefort. La déclaration de la sage-femme confirmait l'absence du père. Mais Jeanne n'était pas seule lorsqu'elle mit au monde son enfant, puisqu'elle accoucha dans la rue où habitait sa sœur Françoise qui venait de perdre la semaine précédente un garçon, Guillaume, âgé de cinq semaines. Peut-être même que Jeanne habitait chez elle...

Mais qu'allait devenir Jeanne, cette femme d'âge mûr, ayant en charge deux enfants, une fillette de sept ans et un nourrisson, sans ressource, peu instruite, sachant peut-être lire mais à peine écrire à en juger sa signature enfantine au bas de l'acte de divorce?



Signatures de J. Servant & L. Mutel au divorce en 1795

Elle n'avait qu'une seule solution! Rejoindre son ancien amant et protecteur Charles Lemoyne à Sablonceaux où celui-ci venait de se retirer. En effet, ce cy-devant noble était malade ou physiquement réduit quand le 6 août 1795, sa retraite lui fut accordée dix jours après sa nomination comme inspecteur civil dans la marine. Il n'avait pas encore cinquante ans. Il quitta définitivement le port de Rochefort en octobre et s'en alla dans son domaine à Sablonceaux.

Ainsi, l'ancien agent maritime, put vivre désormais à l'abri des courants révolutionnaires et assurer l'avenir non seulement de son fils légitime, Antoine-Charles-Louis Lemoyne, mais aussi celui de sa compagne Jeanne Servant, de sa fille Jeanne-Christine Lemoyne et élever le petit Louis Mutel.



Ancienne abbaye de Sablonceaux gravure de 1800

Lorsque Jeanne arriva à Sablonceaux, Charles l'attendait devant l'entrée du domaine de Sablonceaux. Elle fut surprise par l'aspect majestueux de l'ancienne abbaye. Charles la fit passer dans l'ancienne maison conventuelle par le portail baroque, flanqué de part et d'autre de bâtiments agricoles. Un peu plus loin, elle emprunta le passage couvert qui menait à la seconde cour. Là, elle resta muette de stupéfaction. C'est qu'elle venait de découvrir l'ancien logis abbatial que les habitants de Sablonceaux appelaient déjà le "château". Elle comprit tout de suite que ce serait là son domaine, là où elle règnerait en brillante maîtresse de maison, dans ces quatre pièces superbement plafonnées et parquetées du rez-de-chaussée. Elle suivit son compagnon à l'étage et déboucha dans la galerie qui conduit aux chambres toutes boisées et ayant chacun une alcôve. C'était donc là qu'elle vivrait désormais? Elle n'en croyait pas ses yeux. La visite n'était pourtant pas finie. Sa fille, la jeune Christine se serra contre elle, intimidée par l'immensité des lieux et subjuguée par la beauté des boiseries peintes de la chambre du Supérieur située au bout du Logis du Prieur. Dans cet ancien domaine abbatial de Sablonceaux, la famille de Charles Lemoyne, légitime ou non, pourrait vivre à l'aise! Il y avait tant de place ici !

C'est ainsi que Jeanne se prit très vite pour une "dame", jouissant de la belle vie. Comme elle appréciait d'avoir des domestiques pour la servir, elle, l'ancienne servante! Et un jardinier qui entretenait le potager et les abords de l'abbaye! Elle disposait de produits frais provenant des fermes qui dépendaient du domaine, soit de la "Grande Métairie" appelée désormais "la Métairie de Sablonceaux", soit de la borderie de "Château-Guillaume" située à quelques lieues de là.

Le temps s'écoula. Les enfants grandirent. Le petit Louis put bénéficier de l'instruction digne d'un fils de gentilhomme...Mais Charles ne parvenait pas à toucher sa pension de retraite dont le paiement avait été suspendu parce qu'il avait été soupçonné, à tort, d'avoir émigré.

Jeanne n'oublia pas sa famille. Au début du nouveau siècle, elle fit venir sa soeur ou du moins sa demi-soeur Magdeleine Servant à Sablonceaux, pour lui faire bénéficier de bonnes conditions de vie ou tout simplement afin de l'avoir auprès d'elle pour l'assister dans l'éducation de ses enfants. A l'été 1802, elle eut la joie d'assister au mariage de cette jeune fille avec Joseph Storik, un agriculteur d'origine alsacienne qui travaillait dans une ferme de la commune de Sablonceaux. Deux des témoins de la cérémonie nuptiale étaient justement Charles Lemoyne et son fils Antoine-Louis Lemoyne. L'année suivante, Magdeleine mit au monde un fils, Antoine-Louis Storik dans son domicile situé non loin de l'abbaye, si ce n'est dans l'abbaye-même. Vus les prénoms attribués au nouveau-né, il est facile de deviner qui était son parrain: le fils Lemoyne! Par la suite, le couple vécut à la Vinaigrière, dans ce hameau proche de l'abbaye mais dépendant de la commune voisine de St Romain de Benet.

Début 1805, Charles réussit à obtenir le paiement de sa pension de retraite. Cela faisait presque dix ans qu'il avait pris sa retraite et s'était retiré à Sablonceaux! Sa famille disposait désormais de revenus confortables.

Au printemps 1807, Jeanne eut la douleur d'apprendre que sa soeur Françoise, s'était éteinte à Rochefort, dans son domicile situé rue du Port, à deux pas de la rue des Fonderies où elle avait

jadis vécu. Son beau-frère, Jean Michelot toujours gardien au port, resta désormais seul avec Thérèse, la dernière des enfants qui n'avait que huit ans. Il décèdera en 1815 à l'Hôpital de la Marine de Rochefort, suivi sept ans plus tard de Thérèse. Jeanne avait l'esprit de famille décidément! Dès 1809, elle fit venir à Sablonceaux son jeune frère, Jean Servant, qui ne portait plus le surnom de "P'tit Jean", bien sûr. A Cherves, où il avait été cultivateur auprès du père Jean Servant, il avait épousé Félicité Fort, une native de Saintes. De 1795 à 1807, dans ce village, étaient nés ses six premiers enfants. Puis il vécut un moment à Saintes où Félicité accoucha de la dernière, la "Petite Marie" en 1809. Jean était alors cordonnier. C'est alors qu'il arriva à Sablonceaux pour cultiver la terre et élever ses enfants, la plupart du temps au Pinier, un hameau situé non loin de l'abbaye.

L'après-midi du 1^{er} novembre 1810, le propriétaire de l'abbaye, l'ancien commissaire de la marine devenu inspecteur civil de la Marine, Charles-Louis Lemoyne s'éteignit dans son logis saintongeais, en présence de son fils Antoine-Charles-Louis Lemoyne. Il n'avait que soixante-quatre ans. Sa famille était atterrée bien sûr! Surtout Jeanne. Qu'allait-elle devenir? Elle et sa fille pourraient-elles rester au "château" de Sablonceaux? Que déciderait son "beau-fils" Antoine Lemoyne au sujet de l'éducation du jeune Louis Mutel qui allait avoir quinze ans trois semaines plus tard? Or, Charles était décédé "ab intestat", c'est-à-dire sans avoir fait de testament, car bien sûr, jamais il ne pensa qu'il aurait à organiser sa succession de son vivant! Antoine dut se présenter à Saujon, chez le notaire Perruchon en janvier 1811 pour justifier son identité et prétendre à l'héritage. C'est qu'il était le seul héritier officiel. Jeanne, jamais épousée, n'avait aucun droit sur les biens acquis en propre par son ancien compagnon, pas plus que leur fille naturelle Jeanne-Christine et encore moins le jeune Louis Mutel.

En fait, Antoine-Charles-Louis Lemoyne, après avoir hérité du domaine, garda toute la famille de Jeanne à ses côtés. Peu après, il envisagea sérieusement d'assurer sa succession de son vivant! Il lui fallait à tout prix trouver un héritier, à qui il lèguerait en toute sécurité ses biens. Comment faire quand on est célibataire? Se marier et espérer avoir rapidement un héritier? En fait, il ne se maria jamais! Mais enfin, pourquoi? N'y avait-il donc pas dans la région, une jeune fille, de bonne famille, si possible noble comme lui, qui aurait pu convenir? En fait, il n'avait pas besoin de se marier pour concevoir un héritier, puisqu'il en avait déjà un, auprès de lui, chez lui, à l'abbaye. Il s'agissait du jeune Louis Mutel.

Au même moment, c'était au temps de la Restauration quand les frères du roi Louis XVI avaient repris les rênes de la France, Antoine Lemoyne fut chargé de gérer la commune de Sablonceaux, comme maire-désigné. Il se fit aider peu à peu par Louis dans la gestion du domaine abbatial et dans celle de la municipalité.

Aussi, pour faire reconnaître Louis comme son héritier, Antoine devait engager une procédure d'adoption. Mais il fallait que toutes les conditions soient remplies: attendre que le père officiel Louis Mutel soit décédé, respecter le Code Civil napoléonien de 1804 qui stipulait que l'adoptant devait avoir au moins 50 ans et l'adopté au moins 25 ans, ce qui serait exactement la situation requise en 1827. C'est alors que la nouvelle tomba. Louis Mutel-père, l'ex-mari de Jeanne Servant, l'ancien gardien au port, devenu aubergiste puis journalier, venait de mourir à son domicile de la Grande Rue du Faubourg, à Rochefort, le huit novembre 1825. Commencées en 1827, les formalités d'adoption durèrent trois longues années. Au mois d'août 1830, l'acte d'adoption était enfin transcrit dans le registre des naissances de Sablonceaux. Qui aurait pu dire que l'on pouvait naître à trente cinq ans, un quatorze août?

Aussi pouvons-nous dire qu'en adoptant Louis Mutel, le fils de la compagne de son père, Antoine Lemoyne adoptait le demi-frère de sa demi-soeur Jeanne-Christine Lemoyne! Mais ça, c'était la version officielle!

Il est tentant de croire qu'il adoptait en fait, son demi-frère, voire son propre fils! Pourquoi cela? Les nombreuses questions relatives aux circonstances entourant la naissance de Louis et à sa filiation pourraient trouver une réponse, si l'on supposait que son père biologique n'était pas le rochefortais Louis Mutel, mais un des Lemoyne... Charles, par exemple, certes vieillissant, mais n'ayant pas encore atteint la cinquantaine, que Jeanne n'avait jamais cessé de fréquenter...

Mieux encore! Et si c'était son fils, Antoine qui, à dix-sept ans, était suffisamment mûr pour procréer... Cette supposition aurait le mérite d'expliquer la suite des événements. Dans ce cas, comment Jeanne aurait-elle pu avoir à la fois comme amants les deux Lemoyne? Il est vrai qu'il n'était pas rare qu'un père et son fils aient la même maîtresse...

Qu'est-ce qui aurait pu se passer en 1795? La relation amoureuse menée par l'adolescent avec sa "belle-mère" aurait commencé à être ingérable, en cette époque de traque aux cy-devant nobles, d'autant plus qu'un enfant aurait pu voir le jour à tout moment. Antoine dont les idées étaient loin d'être révolutionnaires, trop jeune pour se marier et sans ressource propre, n'aurait jamais accepté de reconnaître l'enfant à venir et encore moins d'épouser la mère! Son père d'ailleurs, ne l'a jamais fait, alors qu'il en avait la possibilité. Il ne restait qu'une seule solution pour résoudre cette épineuse affaire: trouver à Jeanne un mari conciliant qui acceptât de l'épouser, de donner son nom à l'enfant qui viendrait à naître, quitte à divorcer aussitôt pour laisser les Lemoyne lui donner une éducation digne de ce nom. Quant à Antoine, il resterait célibataire pour éviter toute dispersion de l'héritage qui ne tarderait pas à lui échoir. Ainsi tout s'expliquerait, à savoir le mariage précipité de Louis Mutel-père et de Jeanne Servant, le divorce prononcé avant la naissance de l'enfant, la présence de Jeanne et de ses deux enfants chez les Lemoyne à Sablonceaux, le célibat d'Antoine et l'éducation poussée que reçut le jeune Louis Mutel

Aussi, désigner Louis comme héritier, cela supposait pour Antoine, non seulement l'adopter mais aussi le marier, car son héritier ne devait absolument pas rester célibataire comme lui, sinon cette adoption ne servirait à rien. Dès lors, il fallait dénicher un beau parti, suffisamment jeune et en bonne santé pour lui donner à son tour un robuste successeur. De telles jeunes filles à marier dans les années 1825-1830 dans la région n'étaient pas si nombreuses ! Qui fut l'heureuse élue? Rose-Thérèse Denis. Ce mariage qui eut lieu le 31 août 1830 à Sablonceaux, fut le dernier que célébra le maire Antoine-Charles-Louis Lemoyne. Il fallut attendre la précision "*Louis Mutel domicilié chez sieur Lemoyne à Sablonceaux*" insérée dans l'acte de mariage pour être certain que le jeune homme logeait à l'abbaye, chez son père adoptif. De plus, en lisant la conclusion de cet écrit : "*Tous signé avec nous hors Pierre Chauvet qui a déclaré ne le savoir faire et la mère de l'époux qui a déclaré ne le pouvoir faire par maladie*", il est amusant de constater que Monsieur le Maire avait joliment épargné sa "belle-mère" Jeanne Servant qui, on s'en souvient, savait à peine écrire son nom. Ce n'était pas la peine de montrer à tous qu'elle écorchait encore son nom quand elle signait! Quel bon prétexte cette maladie qui empêchait l'ancienne servante d'écrire! Il est vrai qu'elle était en bien mauvaise santé. C'est qu'elle n'était plus toute jeune! Elle allait avoir soixante quatorze ans en octobre, ce qui était un grand âge pour l'époque.



Que pensait donc Jeanne de cette adoption et de ce mariage ? Elle devait triompher! Elle, l'ancienne domestique qui avait essayé toute sa vie, de faire valoir ses droits et espéré que ses enfants ne soient plus considérés comme des bâtards!

Ce jour-là, elle dut être radieuse, comblée, entourée des siens. Parmi les invités étaient présents, sa demi-soeur Magdeleine et Joseph Storik, leur fils Antoine-Louis qui vivaient à l'abri des besoins à la Vinaigrière ainsi que son frère Jean qui demeurait juste en face, au hameau "Chez Mâchefer" et trois de ses enfants et leurs familles qui vivaient au Pinier. Une seule ombre au tableau, pourtant: sa fille Jeanne-Christine Lemoyne toujours célibataire, alors qu'elle avait atteint sa quarante-deuxième année, semblait s'étioler à ses côtés.

A partir de cette date, Louis Mutel prit le nom de Mutel-Lemoyne concrétisant ainsi son adoption, modifiant même sa signature. Dès lors, il consacra tout son temps à faire exploiter son domaine, à entretenir ses relations amicales et à tout faire pour donner un héritier à son père adoptif et des petits-enfants à Jeanne, sa mère. Celle-ci eut la joie de voir naître Rosalie Clémence Mutel-Lemoyne en novembre 1831 mais la petite de santé fragile mourut sept mois plus tard. Jeanne vit aussi naître un petit-fils, le 31 mars 1833, prénommé "Charles-Louis" comme son défunt compagnon et protecteur...

Puis, les personnes de sa génération commencèrent à quitter ce monde. Ce fut d'abord sa soeur Magdeleine qui s'éteignit en septembre 1834, à la Vinaigrière. Trois ans plus tard, ce fut au tour de son frère Jean de mourir dans sa maison située «Chez Mâchefer».

Ensuite, ce fut le propriétaire du domaine, son "beau-fils" Antoine-Charles-Louis Lemoyne qui quitta ce monde dans l'après-midi du 8 avril 1840, dans l'ancien logis abbatial. Il n'avait pas soixante-trois ans. Alors, mort accidentelle ou mort survenue à la suite d'une longue maladie? Nul ne le sait. Son médecin et ami Jean Célestin Kortz, venu de Nancras avait été appelé à son chevet ainsi que son vieil ami Charles Gilbert, propriétaire à Malleville à St Romain de Benet.



Ancien logis abbatial (2011)

Néanmoins, restaient encore à l'abbaye de Sablonceaux quelques membres de cette singulière famille: Jeanne Servant bien sûr, sa fille Jeanne-Christine, son fils Louis Mutel, sa bru Rose-Thérèse et le jeune Charles-Louis tout juste âgé de sept ans. Malheureusement, la mort s'acharna sur les habitants de l'abbaye, sur les plus jeunes en particulier: en effet, le petit décéda en février 1842, il allait fêter ses neuf ans...

Le 10 mai 1844, ce fut enfin pour Jeanne, l'heure de la délivrance. Elle s'éteignit à 2h du matin dans son domicile au chef-lieu de Sablonceaux, à savoir dans l'ancien logis abbatial. Elle était âgée de quatre-vingt sept ans. Il faut remarquer que ce furent son voisin le cultivateur Jean Chauvet et un jeune domestique, André Daud qui déclarèrent son décès à la mairie de Sablonceaux, son fils Louis Mutel-Lemoyne étant alors occupé à organiser les obsèques religieuses.

Bien plus que les cérémonies de mariage, les enterrements étaient pour tous, l'occasion de se retrouver et surtout d'expliquer aux plus jeunes les origines de leur famille. Il en fut ainsi le soir du 9 août 1858, lorsque Jeanne-Christine Lemoyne décéda à son domicile à l'abbaye de Sablonceaux. Toute la famille réunie autour de sa dépouille dut commenter la présentation faite par Louis Mutel-Lemoyne à son jeune fils Louis-Justin alors âgé de huit ans, de cette femme septuagénaire, restée célibataire, de sa place dans la généalogie complexe des Lemoyne, Mutel et Servant.

(1) actuelle rue de la République

(2) actuel boulevard Gambetta

